



Litige sur la garde de ma fille

Par **ceciled06**, le **09/05/2011** à **16:42**

Bonjour,

après 2 ans de procédure pour la garde de ma fille le jugement a etait rendu en faveur du papa ce 13 avril dernier depuis ce jour mon ex-compagnon et moi meme ne sommes pas d'accord sur les jours de garde.

Voici pour quelle raison :

-j'ai obtenu un droit de visite de 3 week end sur 4 et la moitié des vacances (jusque la rien de bien compliqué)

je vous donne les termes exact de la decision :

Le droit de visite et d'herbergement de la mère s'exercerons:

- en dehors des vacances scolaires la 1ere 2eme et 4eme fin de semaine de chaque mois , du vendredi soir après l'ecole au dimanche 18h
- pendant la 1ere moitié des vacances scolaires les années impaires et la seconde les années paires

precise que

- la 1ere fin de semaine commence le 1er samedi du mois
- si le dernier jour du mois est un samedi et le dimanche qui le suit , le 1er jour du mois suivant , cette fin de semaine est considérée comme la 1ere semaine du mois
- si la fin de semaine est précédée ou suivie d'un jour férié cette journée s'ajoutera au droit d'hebergement

le probleme est le suivant pour moi etant donné que les dernieres vacances commençais le 18 avril et finassaient le 1 er mai la 1ere fin de semaine etait du 6 au 8 mai , la 2eme du 13

au 15 mai et la 4 eme du 27 au 29 mai

pour lui la 1ere fin de semaine etait du 29 avril au 1er mai, la 2 eme du 6 au 8 mai....

qui as raison vu les termes du jugement ci dessus ?

que faire si ce week end il ne veut pas me laisser ma fille meme si j'ai bien appliquer la decision de justice?

bien cordialement Mlle defay

Par **corimaa**, le **09/05/2011** à **17:44**

[citation]-la 1ere fin de semaine commence le 1er samedi du mois [/citation]

Bonjour, c'est pourtant tres clair, la première fin de semaine commence le 1er samedi du mois, donc le samedi 7 mai. Le précédent etant le 30 avril, donc la fin du mois d'avril et non le debut du mois de mai

Par **Melanie555**, le **21/05/2011** à **18:56**

Bien qu'un peu tard, je dirai que vous avez tous les deux raison, car si le jugement stipule

[citation]-la 1ere fin de semaine commence le 1er samedi du mois
[/citation]

le premier week end de mai est effectivement le we du 7 mai

Mais le jugement précise également :

[citation]-si le dernier jour du mois est un samedi et le dimanche qui le suit , le 1er jour du mois suivant , cette fin de semaine est considérée comme la 1ere semaine du mois
[/citation]

Ce qui est précisément le cas du Samedi 30 Avril et du Dimanche 1° mai.

Ce qui peut en effet prêter à confusion, car si le jugement ne précise pas exactement que "cette fin de semaine est considérée comme le premier we du mois", on pourrait se demander pourquoi il précise "1ère semaine du mois" puisque vous n'êtes pas en mode de garde à la semaine.

Par **corimaa**, le **21/05/2011** à **21:55**

[citation]-si le dernier jour du mois est un samedi et le dimanche qui le suit , le 1er jour du mois suivant , cette fin de semaine est considérée comme la 1ere semaine du mois [/citation]

Ah oui ! Mais c'est complètement tordu vu la suite

[citation]-la 1ere fin de semaine commence le 1er samedi du mois [/citation]

Mais comme ce week end là tombait dans les vacances... est-ce vraiment le premier week end...

Par **Melanie555**, le **22/05/2011** à **10:21**

La periode des vacances ne change en rien l'ORDRE des week ends dans le mois.

Un WE N° 1 reste toujours un WE n° 1. Et il en est de même pour les we n° 2 - 3 - 4 et 5.